RAPPORT·ANNUEL
1 9 8 7 · 1 9 8 8

Société des établissements de plein air du Québec

89-01857/

RAPPORT·ANNUEL
1987·1988

Société des établissements de plein air du Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par la
Société des établissements de plein air du Québec.

Cette édition a été produite
par la Société des établissements de plein air du Québec.

Dépôt légal: 4e trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-550-19290-7
ISSN: 0833-028X

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société des établissements de plein air du Québec pour l'exercice financier prenant fin le 31 mai 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,

Yvon Picotte

Québec, le 30 septembre 1988

Monsieur Yvon Picotte
Ministre du Loisir, de la
Chasse et de la Pêche
150, boul. Saint-Cyrille Est
17e étage
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Société pour l'exercice financier prenant fin le 31 mai 1988.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration

Paul Berthiaume

Québec, le 30 septembre 1988

Table des matières

CHAPITRE I

1. Mandat de la Société 9
2. Faits saillants 9
3. Le conseil d'administration 10
4. Dirigeants et cadres supérieurs 10

CHAPITRE II

1. Message du président du conseil d'administration 11
2. Rapport du président et directeur général 13
   - Les activités 13
   - Les résultats financiers 13
   - Les immobilisations 14
   - Développement du pied des pentes du Mont-Sainte-Anne 14
   - Disposition d'actifs 15
   - Le personnel 15
   - Le conseil d'administration 15

CHAPITRE III

Les établissements 16

1. Le Parc du Mont-Sainte-Anne 16
2. Le Manoir Montmorency 16
3. L'Auberge Fort Prével 17
4. Le Gîte du Mont-Albert et la rivière Sainte-Anne 17
5. La Réserve d'Anticosti 17
6. Les rivières à Saumons 18
   - A. Rivières Matapédia et Patapédia 18
   - B. Rivière Saint-Jean 18
7. Le Domaine 19
8. La Réserve faunique des Laurentides 19
9. Le Village historique de Val-Jalbert 19
10. Les campings 20

Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics 20

CHAPITRE IV

1. Renseignements sur la Société et ses établissements 21
2. États financiers de l'exercice terminé le 31 mai 1988 23
   - Rapport des vérificateurs 23
   - Résultats 24
   - Déficit 24
   - Bilan 25
   - Évolution de la situation financière 26

CHAPITRE V

- Notes complémentaires 27
- Annexes 33
- Autres renseignements 33

CHAPITRE I

1. Mandat de la Société

Constituée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984, la Société a pour mandat d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les établissements à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi et tout autre établissement de même nature qu'elle peut acquérir.

Selon ce mandat, la Société opère et administre une vingtaine d'établissements récréo-touristiques répartis à travers le Québec et touchant des activités de ski, de chasse, de pêche, d'hôtellerie et de camping.

2. Faits saillants

(en milliers de dollars)

	1988	1987
	$	$
Revenus bruts	25 554	19 019
Profit d'opérations	2 695	1 706
Perte avant amortissement, postes extraordinaires et subventions	(1 325)	(838)
Perte nette de l'exercice	(3 833)	(1 077)

3. Le conseil d'administration

Monsieur Paul Berthiaume
Président et chef de la direction
Société générale de financement
Montréal

Monsieur Michel Bérubé
Président et directeur général
Verreault Frontenac inc.
Charlesbourg

Monsieur Grégoire Biron *
Homme d'affaires et économiste
Québec

Madame Diane Chayer *
Consultante en développement
personnel et organisationnel
Montréal

Monsieur Romuald Lemay **
Retraité de Pluritec ltée
Trois-Rivières

Monsieur Michel Noël de Tilly **
Président et directeur général
Société des établissements
de plein air du Québec
Québec

Monsieur Claude Tremblay * **
Comptable agréé
Secrétaire-trésorier
Les piscines et abris Tempo inc.
Laval

Me Yvan Bilodeau
Secrétaire et directeur
des services juridiques
Société des établissements
de plein air du Québec
Québec

* Membres du comité de vérification
** Membres du comité de rémunération

4. Dirigeants et cadres supérieurs

Michel Noël de Tilly
Président et directeur général

Claude Tremblay
Vice-président, finances et administration

Claude Beaudoin
Directeur — Parc du Mont-Sainte-Anne

Ghislain Bernard
Directeur des ressources humaines

Langevin Gagnon
Directeur des opérations

Jacques Gariépy
Directeur du développement

Roger Labbé
Directeur de la comptabilité et du contrôle

Jean Lortie
Directeur du budget, de la trésorerie
et des ressources matérielles

CHAPITRE II

1. Message du président du conseil d'administration

Au départ, je tiens à souligner, d'une façon toute particulière, l'appui et la grande collaboration du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche qui a permis à la Société d'améliorer la performance générale de nos établissements tout en maintenant un impact économique et social positif dans le milieu où elle opère.

Je désire, au nom de mes collègues du conseil d'administration et en mon nom personnel, remercier chacun des employés de la Société pour leur contribution et leur engagement quotidien tant nécessaire à la qualité des produits offerts au public.

L'équipe d'encadrement dirigée par monsieur Michel Noël de Tilly et constituée notamment de messieurs Yvan Bilodeau, Langevin Gagnon, Jacques Gariépy, Claude Tremblay, pour ne citer que ceux qui côtoient le plus régulièrement le conseil d'administration, nous est apparue comme dynamique, très motivée, composée de talents complémentaires et capable de proposer des solutions basées sur l'inspiration commerciale.

Le mandat confié par le gouvernement à la Société lors de sa création, il y a maintenant trois ans, se définissait principalement par un objectif de rentabilisation de ses équipements, objectif essentiel tant pour leur survie que pour leur développement et leur mise en valeur.

Depuis, l'examen comparatif sommaire des résultats d'exploitation obtenus montre que, dans chaque cas, des progrès importants ont été réalisés. Ce succès est attribuable à une série de mesures de redressement appliquées dès la prise en charge de chaque établissement. Ces mesures ont porté notamment sur la compression des dépenses et sur l'augmentation des revenus, conséquence d'un ajustement normal de la tarification des produits offerts pour la rendre comparable à celle de la concurrence et d'un programme d'immobilisations et de mise en marché qui a résulté en une augmentation sensible de la clientèle.

En ce qui concerne la dernière année, le rapport financier de la Société au 31 mai 1988 montre que malgré cette situation financière considérablement assainie, des écarts demeurent pour atteindre la rentabilité de certains équipements.

Les opérations du Parc du Mont-Sainte-Anne ainsi que celles des équipements de chasse et de pêche présentent, à des niveaux différents, des résultats positifs et la Société entend continuer à améliorer la qualité déjà reconnue de chacun de ces produits.

C'est ainsi, qu'en association avec l'entreprise privée, le développement entrepris du pied des pentes du Mont-Sainte-Anne, en plus des améliorations continuellement apportées aux installations de ski, contribuera de façon significative à positionner le centre de ski comme l'un des plus prestigieux en Amérique du Nord et à conférer à l'ensemble du Parc une vocation quatre saisons. Aussi, prévoyons-nous d'importantes retombées économiques dans toute la région du Parc et pour tous les investisseurs tributaires du succès de cette station touristique.

Les établissements de chasse et de pêche ont atteint, de leur côté, un niveau de rentabilité qui permettra dans un avenir rapproché leur autosuffisance. Il importe de continuer leur progression déjà bien amorcée en s'assurant de conserver, à chacun de ces établissements, la qualité recherchée par notre clientèle tout en offrant une gamme de produits la plus variée possible.

La Société continuera l'application de mesures visant à protéger la ressource faunique et, lorsque possible, à la régénérer. À cet effet, les opérations antibraconnage faites au printemps dernier dans les rivières à saumons de la Gaspésie devraient produire des résultats immédiats et bénéfiques sur la qualité de la pêche offerte par ces établissements.

Les hôtels, les campings et les centres touristiques de la Société, malgré leur site respectif exceptionnel et la qualité de leurs installations, font face à certains problèmes d'exploitation. Les mesures de rationalisation prises par la Société pour augmenter les revenus et pour réduire les dépenses, bien qu'efficaces, se sont révélées insuffisantes pour combler l'écart qui reste à franchir pour atteindre un niveau acceptable de rentabilité.

La Société entend donc apporter une attention immédiate toute particulière à ces équipements de façon à trouver à court terme des solutions pratiques. En l'occurrence, des plans de développement seront préparés et appliqués le plus rapidement possible visant à corriger les faiblesses constatées et à repenser, dans certains cas, la vocation même de l'établissement.

Des investissements importants devront être apportés à certains d'entre eux comme le Village historique de Val-Jalbert, l'Auberge Fort Prével et le Gîte du

Mont-Albert. Par ailleurs, la situation du Manoir Montmorency et du camping de Kénogami devra être analysée de façon substantielle et leur site mis à contribution de façon plus tangible.

De plus, les opérations des centres touristiques de l'Outaouais, acquis en juin 1988 de la Société d'aménagement de l'Outaouais, feront l'objet des mêmes préoccupations. La mise en valeur de ces établissements d'une qualité supérieure sera prioritaire.

En plus de l'attention accordée à la rentabilité, le conseil d'administration a porté cette année une attention encore plus particulière aux impacts des gestes posés par la Société sur la communauté qu'elle côtoie. Cette préoccupation de qualité et d'accessibilité s'est notamment exprimée par l'extension de la saison d'opération de ses établissements hôteliers en Gaspésie, la cession pour une somme nominale de certains établissements de camping à des organismes du milieu et des redressements financiers étalés graduellement sur plusieurs années dans certains établissements.

Dans cette perspective, le conseil d'administration s'est également préoccupé d'harmoniser encore plus son action avec celle du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche particulièrement en ce qui a trait à l'établissement de sa tarification et également en ce qui a trait aux préoccupations conjointes des deux organismes vis-à-vis l'aménagement et la protection de la faune et l'impact de nos travaux sur l'environnement.

Au niveau du conseil d'administration, monsieur Grégoire Biron a été nommé membre du conseil le 20 avril 1988, en remplacement de madame Claudette Cornellier dont le mandat de trois ans est expiré.

Je désire remercier sincèrement madame Cornellier au nom de mes collègues du conseil d'administration pour le précieux concours qu'elle a apporté à la Société tout au long de son mandat.

Au nom du conseil d'administration,

Le président,

Paul Berthiaume

Québec, le 30 septembre 1988

2. Rapport du président et directeur général

Les activités

C'est au cours de l'exercice financier 1987-1988 que la Société a entrepris le début des opérations d'un nombre important de nouvelles activités qui lui ont été confiées par le gouvernement. C'est ainsi que la Société a pris charge des équipements suivants:

— la plupart des équipements de la Réserve faunique des Laurentides;

— les équipements du secteur Devlin dans le Parc de conservation de la Jacques-Cartier;

— les équipements des rivières Saint-Jean, Sainte-Anne, Matapédia et Patapédia;

— les équipements de pêche du secteur Granet dans la Réserve faunique de La Vérendrye;

— les activités et équipements de chasse dans la Réserve faunique de La Vérendrye;

— le Gîte du Mont-Albert dans le Parc de conservation de la Gaspésie;

— les installations des secteurs Galène et du lac Cascapédia dans le Parc de conservation de la Gaspésie;

— les terrains et équipements du Village historique de Val-Jalbert dans la région du Saguenay — Lac-Saint-Jean.

Pour cette première année d'opération, la tarification et le mode de gestion qui avaient déjà été annoncés par le gouvernement ont été généralement appliqués. Toutefois, malgré le court délai dont la Société a bénéficié pour la préparation de ces opérations, certaines modifications ont pu être apportées comme, à titre d'exemple, la saison d'opération du Gîte du Mont-Albert qui a été allongée pour s'étendre sur sept mois et la construction d'un nouveau pavillon sur la rivière Patapédia.

Suite à l'expérience de cette première année, la Société est maintenant en mesure d'élaborer pour chacun de ces équipements un plan de développement adapté à leurs forces et faiblesses respectives. À cet égard, il est déjà possible d'identifier que certains d'entre eux nécessiteront, pour leur viabilité financière, des investissements en immobilisations à court terme, entre autres le Gîte du Mont-Albert et le Village historique de Val-Jalbert.

Par ailleurs, la date du transfert des nouveaux équipements ayant presque coincidé avec le début des opérations, il a fallu que le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et la Société conviennent d'un certain nombre d'accommodements et d'échanges de services au niveau des opérations de façon à s'assurer que le service au client ne soit pas affecté par ce transfert.

Ces échanges de services ont porté notamment sur l'utilisation par la Société d'une partie du personnel mis en disponibilité par le Ministère et sur l'utilisation du système de réservations du Ministère.

De l'autre côté, ces échanges de services ont fait en sorte que la Société héberge des employés du Ministère, installe de la signalisation, entretienne le réseau routier, prête des locaux, réalise des projets d'aménagement de la faune, émette des droits d'accès, contribue à des aménagements fauniques, ensemence et protège des rivières à saumons et réalise des inventaires de géniteurs.

Le court délai entre le moment du transfert et le début des opérations n'a pas permis d'attribuer une valeur précise à ces échanges de services et accommodements dans une période de transition entre deux organismes publics du gouvernement du Québec; toutefois, ces échanges ont été faits dans une perspective de bien public et afin de faciliter la transition tant au niveau des ressources humaines impliquées qu'à celui du respect des obligations envers la clientèle tout en s'assurant d'une protection et d'un aménagement adéquat du territoire faunique.

En ce qui concerne les établissements acquis en juin 1985, les efforts de la Société ont principalement porté sur l'amélioration de la qualité des services à la clientèle ainsi que sur la publicité relative à chacun d'eux. C'est ainsi qu'au Parc du Mont-Sainte-Anne, malgré des conditions climatiques défavorables en début et fin de saison, la fréquentation totale de l'activité ski alpin a augmenté de quelque 12 % pour atteindre 650 000 jours / ski, lui permettant ainsi de conserver son statut de station de ski la plus achalandée au Canada.

Les résultats financiers

Certains facteurs survenus au cours de l'exercice financier 1987-1988 ont contribué à affecter les résultats d'opération de la Société de cet exercice et des exercices suivants. D'une part, la Société s'est vu confier par le gouvernement la responsabilité d'établissements dont les opérations étaient déficitaires. D'autre part, dans un souci de minimiser l'écart entre la tarification de la Société et celle de l'ensemble des réserves

fauniques, la Société révisait à la baisse au début du mois de mars 1988 ses tarifs de chasse à l'orignal dans les Réserves fauniques des Laurentides et La Vérendrye.

Par ailleurs, un amendement législatif à la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement, entré en vigueur le 1er janvier 1988, a fait en sorte d'obliger la Société à payer, à compter de cette date, la part de l'employeur au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics pour l'ensemble de ses employés occasionnels. Vu la nature des activités de la Société, cette nouvelle cotisation entraîne donc une dépense importante puisque la grande majorité des effectifs de la Société se compose d'employés occasionnels. Pour l'exercice financier 1987-1988, la dépense additionnelle pour la Société à ce chapitre est de l'ordre de 150 000 $. Sur une base annuelle, cette mesure coûtera environ 445 000 $ à la Société.

Également, il importe de souligner qu'une dépense non prévue en taxes municipales s'est ajoutée au budget du Parc du Mont-Sainte-Anne par suite d'une décision de la Cour d'appel sur une affaire datant de 1980. En 1987-1988, la dépense de taxes municipales a ainsi été majorée de plus de 525 000 $ par rapport à la prévision budgétaire à cet item.

Ainsi, l'ensemble des activités de la Société a généré, au cours de l'exercice financier terminé le 31 mai 1988, des revenus totaux de 25 554 000 $ par rapport aux 19 019 000 $ de l'exercice précédent. De leur côté, les dépenses d'opération des établissements ont atteint 22 859 000 $ pour un profit d'opération quand même supérieur à celui du dernier exercice de 989 000 $ pour se situer à 2 695 000 $.

Toutefois, malgré cette amélioration du profit d'opération, les intérêts sur la dette à long terme, la dépense d'amortissement, la diminution du revenu de subvention, ainsi qu'une perte nette sur disposition de campings ont fait en sorte de porter la perte nette de l'exercice à 3 833 000 $.

Les investissements importants réalisés par la Société depuis sa création ont comme conséquence immédiate une augmentation substantielle de la dette à long terme qui est ainsi passée à 21 337 000 $. Le retour prévu sur ces investissements au cours des prochaines années contribuera fortement à l'amélioration de la situation financière globale et la Société croit atteindre l'équilibre financier dans un avenir rapproché.

Les immobilisations

Au cours de l'exercice 1987-1988, la Société a procédé à des investissements en immobilisations qui ont totalisé 10 682 000 $. De cette somme, 7 600 000 $ ont été consacrés au Parc du Mont-Sainte-Anne pour la deuxième phase du plan d'aménagement comprenant, entre autres, un télésiège quadruple débrayable sur le versant nord, l'installation de bulles protectrices sur les chaises du télésiège quadruple débrayable du versant sud, la construction de six nouvelles pistes, l'éclairage de trois pistes additionnelles, l'extension du système d'enneigement artificiel ainsi que des améliorations aux bâtiments existants.

Ailleurs, les investissements ont été répartis pour l'amélioration des installations existantes et le développement de nouveaux produits. Ainsi, le Manoir Montmorency a investi 272 000 $ pour divers travaux de rénovation notamment au niveau des salles de réunions, l'Auberge Fort Prével a amélioré son terrain de golf et ses motels pour 180 000 $, le Gîte du Mont-Albert a procédé à des rénovations majeures à ses bâtiments pour permettre une opération sur une plus longue saison et la Réserve d'Anticosti a procédé au développement d'un nouveau secteur, soit Chicotte la mer.

Développement du pied des pentes du Mont-Sainte-Anne

La Société a conclu, en juin 1987, une entente qui lui a permis d'acquérir de l'hôtel Château Mont-Sainte-Anne les droits commerciaux qui faisaient l'objet d'une exclusivité pour tout le Parc depuis 1976.

Cette acquisition s'est faite pour la somme de 3 000 000 $ en contrepartie de laquelle l'hôtel Château Mont-Sainte-Anne, en plus de la cession des droits commerciaux, s'est engagé à construire un nouveau chalet-restaurant qui servira également à des fins de congrès. Cette nouvelle construction constituera une amélioration importante des services à notre clientèle en matière de restauration et de services reliés au ski alpin.

La conclusion de cette entente a permis à la Société par suite d'un appel public de propositions, de retenir deux projets d'importance majeure pour le développement du pied des pentes du Mont-Sainte-Anne en centre touristique quatre saisons.

Ainsi, la Société a consenti à Golf A.D.R.Esse inc. un bail emphytéotique d'une durée de 65 ans pour la construction d'un nouveau parcours de golf de 18 trous ainsi qu'une école de golf. Les travaux de construction ont débuté dès le printemps 1988 et ce terrain de golf sera ouvert au public à l'été 1989.

Par ailleurs, la Société a également retenu la proposition du Groupe Paul Martin, Jean Thériault et Macyro inc. pour le financement, la construction et la gestion d'un village au pied des pentes et d'une zone d'hébergement à flanc de montagne. Ces investissements, de l'ordre d'environ 70 000 000 $, constitueront une attraction touristique supplémentaire et permettront une augmentation sensible de la clientèle de destination tout en contribuant substantiellement à l'amélioration de l'ambiance propice à ce type de station récréative.

Disposition d'actifs

La Société a complété, au cours de l'exercice 1987-1988, selon la volonté gouvernementale, le transfert de certains de ses établissements de camping.

En l'occurrence, les terrains et équipements des campings de Coteau-Landing, Côte-Sainte-Catherine, Pointe-des-Cascades et Amqui ont été cédés, pour une valeur nominale, aux municipalités concernées. Ces dispositions se sont traduites par une perte de 700 000 $.

Le camping de Stoneham a, pour sa part, été vendu à l'entreprise privée pour la somme de 248 000 $ par suite de la décision de la municipalité de ne pas s'en porter acquéreur. Également, la Société a disposé d'une partie des terrains de Fort Témiscamingue pour un montant de 24 000 $. Ces transactions ont permis la réalisation d'un gain sur disposition d'actifs de 170 000 $.

Par ailleurs, la Société a engagé un processus d'appel de propositions pour la vente de certains actifs situés dans la Réserve faunique de La Vérendrye et qui sont désignés comme «Auberge Chez Dorval». Également, la Société a conclu une entente avec Pourvoirie du lac Geneviève inc. pour la vente de certains actifs situés à Anticosti que cette compagnie louait de la Société. Ces deux dernières transactions devraient être complétées au cours de 1988.

Le personnel

Avec l'addition de plusieurs nouveaux établissements, la Société a vu croître ses effectifs à quelque 520 personnes-année. Les nouveaux employés ont été intégrés aux conventions collectives existantes et bénéficient ainsi des conditions de travail applicables à l'ensemble des employés de la Société.

Quant à la direction de la Société, les responsabilités additionnelles qui lui ont été récemment confiées entraînent un besoin de restructuration organisationnelle de manière à répartir plus adéquatement l'accroissement des tâches. Cette nouvelle structure sera mise en place au cours du prochain exercice.

Je désire remercier tous les employés de la Société pour les efforts fournis tout au cours de l'année. Je compte que cette collaboration se poursuivra de la même manière dans l'avenir de sorte qu'il nous soit possible d'atteindre de meilleurs résultats dès le prochain exercice.

Le conseil d'administration

Je désire également souligner de façon toute particulière la disponibilité, l'intérêt et le dévouement des membres du conseil d'administration. Leur implication soutenue aux objectifs de la Société constitue un atout essentiel aux succès de la Société.

Le président et directeur général,

Michel Noël de Tilly

Québec, le 1er septembre 1988

CHAPITRE III

Les établissements

1. Le Parc du Mont-Sainte-Anne

Le Parc du Mont-Sainte-Anne, d'une superficie de 77 kilomètres carrés, est situé à l'intérieur des limites de deux municipalités, soit Saint-Ferréol-les-Neiges et Beaupré. On y retrouve un centre de ski alpin de renommée internationale offrant aux skieurs plusieurs services, tels que 42 pistes dont neuf éclairées, permettant le ski en soirée du sommet à la base du versant sud, 14 remontées mécaniques d'une capacité horaire totale de 17 206 skieurs, un puissant système d'enneigement artificiel couvrant 85 % de la surface skiable, cinq chalets-restaurants, une boutique de ski et une école de ski.

De plus, durant la période hivernale, on y retrouve un important centre de randonnée à skis comprenant un réseau de sentiers totalisant 181 kilomètres, un chalet d'accueil, une boutique de ski et dix relais chauffés. Trois tremplins de sauts à skis de 30, 50 et 70 mètres et un tremplin de ski acrobatique complètent la gamme des activités d'hiver.

Pour la période estivale, d'autres infrastructures viennent compléter ce centre séjour-destination, soit deux terrains de golf de 18 trous et une école de golf, un terrain de camping de 166 emplacements, une piste cyclable de 6,4 kilomètres, un parcours de vélo de montagne, des sentiers de randonnée pédestre, l'exploitation de la télécabine en période estivale et une piste de conditionnement physique. À ces infrastructures s'ajoutent des activités reliées aux chutes Jean-Larose, au lac artificiel, aux randonnées guidées en vélo ainsi qu'aux différentes compétitions de vélo et de deltaplane, sans oublier le festival des couleurs.

Finalement, l'entreprise privée exploite, sur des terrains loués par baux emphytéotiques situés à la base de la montagne, les services d'hébergement comprenant 259 chambres et 100 condominiums.

Au plan des immobilisations, la deuxième phase du plan d'aménagement a été réalisée au coût de 7 600 000 $ et la modernisation des infrastructures du Parc se poursuit puisque les travaux de la phase III, totalisant 2 100 000 $, ont débuté dès la fin de la dernière saison de ski.

Cette troisième phase comprend la première étape de l'automatisation du système d'enneigement, dans le but d'en augmenter l'efficacité tout en réduisant les coûts de fonctionnement, la construction d'un centre pour enfants et de locaux pour les 13-18 ans, l'agrandissement des stationnements périphériques, l'amélioration du système de navette, le prolongement du réseau de pistes cyclables longeant un des terrains de golf, l'agrandissement du chalet du nord et la construction de nouvelles pistes de ski.

Les revenus de l'ensemble des activités du Parc ont augmenté de 1 914 000 $, soit de 16,5 % pour atteindre 13 559 000 $ alors que le profit d'opération a été de 2 957 900 $ par rapport à 2 751 000 $ l'année précédente, une hausse de 7,5 %.

Les résultats auraient été supérieurs, n'eût été l'augmentation de la dépense de taxes municipales de 525 000 $.

Malgré un début de saison difficile en raison d'un manque de neige qui a eu comme conséquence un retard de 14 000 jours/ski sur la saison précédente au 1er janvier, la fréquentation totale de l'activité ski alpin a augmenté de 70 000 jours/ski, soit 12 % pour atteindre 650 000 jours/ski permettant ainsi au Parc du Mont-Sainte-Anne d'être au second rang des stations de ski les plus fréquentées dans l'est de l'Amérique du Nord. Par ailleurs, en raison de l'augmentation de la puissance du système d'enneigement artificiel, la station devrait être encore moins vulnérable aux conditions météorologiques défavorables du début de saison.

2. Le Manoir Montmorency

Situé au sommet des chutes Montmorency à Beauport, le Manoir Montmorency est un établissement hôtelier de 64 chambres dont plusieurs présentent une vue panoramique sur les environs.

Des efforts importants de mise en marché ont contribué à en faire un site idéal pour les réunions d'affaires, les repas gastronomiques et les forfaits saisonniers.

La mise en application d'un premier plan de développement a permis de réduire considérablement le déficit d'opération des années antérieures. Toutefois, en raison de la problématique propre à cet établissement, la Société engagera dans les prochains mois un processus de réévaluation exhaustive de la vocation du site et de son intégration possible aux démarches entreprises par divers intervenants pour revaloriser le caractère d'attrait touristique majeur que constituent les chutes Montmorency et son environnement immédiat.

3. L'Auberge Fort Prével

L'Auberge Fort Prével est un établissement hôtelier situé à Saint-Georges-de-Malbaie, à mi-chemin entre Gaspé et Percé. L'Auberge est composée de 54 unités de motel, un terrain de golf de neuf trous, des courts de tennis, une piscine chauffée ainsi que différents services auxiliaires. Cet établissement est particulièrement reconnu pour la qualité de sa table.

La Société a consenti d'importants investissements (944 000 $) à l'Auberge Fort Prével afin de diversifier les produits offerts au niveau de l'hébergement et compléter les équipements récréatifs qu'on retrouve dans ce centre touristique. Ces investissements permettront de mieux répondre notamment aux besoins de la clientèle familiale. Ainsi, la Société a procédé à la construction de 12 chalets locatifs avec vue panoramique sur la mer, rénové un bâtiment pour ajouter une douzaine de chambres aux unités de motel existantes et aménagé un mini-golf ainsi qu'un bain tourbillon extérieur.

En 1987, la Société avait investi 180 000 $ à Fort Prével pour y améliorer le terrain de golf et effectuer certaines rénovations aux motels.

Afin d'accentuer le rôle de Fort Prével comme leader dans l'industrie touristique régionale, la Société a décidé depuis 1987 de prolonger la saison d'opération jusqu'au milieu du mois d'octobre. L'effet combiné des investissements que la Société effectue à Fort Prével et l'allongement de la saison d'opération permettront à moyen terme d'équilibrer la situation financière de cet établissement.

4. Le Gîte du Mont-Albert et la rivière Sainte-Anne

Situés dans le Parc de la Gaspésie, le Gîte du Mont-Albert et la rivière Sainte-Anne ont été pris en charge par la Société au début de la saison 1987. Il s'agit d'un complexe hôtelier où l'on retrouve 17 chambres, une salle à manger de 120 places, 14 chalets de villégiature, 5 mini-chalets et un terrain de camping de 80 emplacements. Dans le Parc, la Société exploite également deux autres sites de villégiature, soit cinq chalets et un terrain de camping de 49 emplacements au lac Cascapédia, quatre autres chalets au Petit-Sault et à la rivière Sainte-Anne.

Afin de répondre à la demande en haute saison touristique et permettre de diversifier sa clientèle en basse saison, la Société a investi récemment plus de 775 000 $ notamment pour y construire sept chalets, cinq mini-chalets et augmenter la capacité d'accueil de la salle à manger de près de 50 %. Ces investissements ont permis de plus d'aménager des salles de réunions, de procéder à diverses réparations aux bâtiments existants en plus d'amorcer un programme d'ensemencement visant à améliorer la situation du saumon dans la rivière Sainte-Anne.

Traditionnellement opéré durant la haute saison touristique soit de la fin juin au début septembre, le Gîte du Mont-Albert, en 1987-1988, est demeuré ouvert pendant plus de sept mois. Les visiteurs ont donc pu découvrir les beautés exceptionnelles de ce Parc aussi bien en automne qu'en hiver tout en pratiquant leurs activités favorites.

Le bilan complet de l'année montre des revenus de 661 000 $ par rapport à des dépenses de 964 000 $, donnant une perte d'opération de 303 000 $. Cette perte est essentiellement occasionnée par les coûts reliés à l'allongement de la saison en 1987-1988.

En effet, la Société a décidé d'opérer cet établissement sur une période plus longue en 1987-1988 afin de permettre à cet établissement de jouer son rôle dans le développement de l'industrie touristique en Gaspésie et d'atteindre à moyen terme l'équilibre recherché au niveau des résultats d'opération.

En 1987-1988, un montant de 197 000 $ a été investi pour procéder à des rénovations majeures notamment l'isolation, la fenestration des bâtiments principaux et la rénovation des chambres de l'hôtel pour permettre une opération sur une plus longue saison.

La rivière Sainte-Anne, située près de Sainte-Anne-des-Monts, est divisée en deux secteurs. Le secteur amont, où six perches sont disponibles, est situé dans le Parc de la Gaspésie et le secteur aval, où 14 perches sont vendues quotidiennement, a le statut de Réserve faunique.

Pour 1988-1989, quatre des six perches du secteur amont ont été réservées pour la réintroduction des descentes de canots avec guides, vendues en plan européen ou en plan américain. La demande pour ce nouveau service a été très forte et toutes les perches disponibles ont été vendues très rapidement.

5. La Réserve d'Anticosti

Le territoire géré par la Société à l'île d'Anticosti couvre une superficie de 4 500 kilomètres carrés. Ce territoire constitue l'une des plus importantes pourvoiries de chasse et de pêche en Amérique du Nord.

La chasse au cerf de Virginie y constitue l'activité dominante. Plus de 3 000 chasseurs y sont accueillis du 1er septembre au 1er décembre dans ses

30 emplacements constitués d'un regroupement de camps, de chalets et de pavillons de chasse. L'offre de service se caractérise par tout un éventail de forfaits allant de la chasse sans guide dans des conditions d'hébergement rustique jusqu'à celle en pavillon.

En été, c'est la pêche au saumon en pavillon sur les rivières Jupiter et La Loutre ainsi que la villégiature et la pêche à la truite qui attirent une clientèle de vacanciers à la recherche d'une expérience qui sort des sentiers battus. À cet égard, dans la dernière année, la Société a développé et mis en marché des forfaits de vacances encore mieux adaptés aux attentes de nos clientèles.

Du point de vue faunique, les efforts engagés l'an dernier ont été redoublés, ce qui s'est traduit par une contribution financière importante de la Société dans le projet d'étude quinquennal sur le cerf de Virginie parrainé par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Par ailleurs, la Société a engagé des ressources significatives dans des travaux d'aménagement sur les rivières Jupiter et MacDonald.

La rationalisation budgétaire entreprise il y a trois ans a permis de faire passer le chiffre d'affaires de la Société à l'île d'Anticosti de 3 400 000 $ qu'il était en 1985-1986 à 4 039 000 $ cette année. Le déficit d'opération qui était de 487 000 $ en 1985-1986 a été éliminé. Grâce aux mesures mises en place, il a été possible de dégager cette année un profit d'exploitation de 99 000 $.

6. Rivières à Saumons

A. Rivières Matapédia et Patapédia

Situées dans la Vallée de la Matapédia, ces deux rivières relèvent de la même unité administrative.

La Matapédia qui longe la route 132, est une des rivières les plus réputées au Québec. Quant à la Patapédia, elle sert de frontière entre le Québec et le Nouveau-Brunswick au niveau des secteurs 1 et 2 où la pêche se pratique selon le principe d'une alternance quotidienne entre les deux provinces; sur ces deux secteurs, les pêcheurs ne peuvent conserver que les castillons dans un souci d'harmonisation de la réglementation entre le Québec et le Nouveau-Brunswick. La capture des grands saumons est permise seulement sur le secteur 3 qui est situé complètement au Québec.

Une fréquentation accrue sur la Matapédia, la rationalisation des opérations et un contrôle systématique des dépenses sont les principaux facteurs qui ont contribué à la réussite de l'opération de ces rivières.

En 1987-1988, la Société a décidé de réinvestir les profits réalisés dans ces établissements et de s'impliquer dans la restauration et la protection des stocks de saumons de ces rivières. Ainsi un programme d'ensemencement, auquel tous les exploitants devraient participer, a été initié afin de remédier au manque chronique de géniteurs observé sur les rivières depuis plusieurs années. Le rapport d'un comité de travail regroupant notamment des spécialistes du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et de l'Université du Québec à Rimouski avait d'ailleurs recommandé l'ensemencement massif de saumoneaux comme la mesure la plus susceptible d'améliorer la situation.

Le premier contrat d'élevage a été confié à Aquaculture Baie des Chaleurs et les premiers ensemencements de saumoneaux 1+ s'amorceront dès le printemps 1989.

De plus, la Société a également réalisé la construction d'un nouveau bâtiment sur le secteur 3 de la rivière Patapédia afin d'y offrir la pêche avec guide. Cette nouvelle activité a permis la création de quatre nouveaux emplois et permet à la Société d'assurer une meilleure protection dans cette section de la rivière.

Au total, pour ces deux rivières en 1987-1988, la Société aura réalisé des investissements de l'ordre de 275 000 $ pour effectuer différentes améliorations en incluant la construction du nouveau bâtiment et l'amélioration de la ressource.

B. Rivière Saint-Jean

La Réserve faunique de la rivière Saint-Jean est située à l'extrémité est de la péninsule gaspésienne et elle est exploitée exclusivement pour la pêche au saumon. La rivière est divisée en deux secteurs, soit l'aval où dix perches sans service sont vendues quotidiennement et l'amont où l'on pratique la pêche avec guide en pavillon.

Une particularité de cette rivière est que la possibilité de l'arrêt de la pêche en cours de saison pour assurer le nombre de géniteurs requis à la reproduction, rend presque impossible la vente de l'ensemble des séjours disponibles durant le mois d'août.

En 1987-1988, l'amélioration de la ressource a été considérée comme une priorité dans le but d'assurer une exploitation sportive sécuritaire tout au long de la saison de pêche. Après consultation avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, la Société a donc décidé d'initier un programme d'ensemencement de saumoneaux dont le premier contrat d'élevage, à l'instar des rivières Matapédia et Patapédia, a été

confié à Aquaculture Baie des Chaleurs inc. Les ensemencements de saumoneaux 1+ débuteront dès le printemps 1989.

7. Le Domaine

À la fin de l'exercice financier 1986-1987, le gouvernement a transféré à la Société les équipements de pêche du secteur Granet et l'organisation de l'activité de chasse à l'orignal, au petit gibier et à la sauvagine dans la Réserve faunique La Vérendrye. Ces nouvelles activités se sont donc ajoutées aux autres activités de pourvoirie exercées par la Société au Domaine en plein coeur de la Réserve faunique.

Cette année, une nouvelle activité s'est ajoutée à notre répertoire, soit la chasse à l'ours noir.

Ces nouvelles activités ont permis d'augmenter le nombre de chalets en location, de 28 à 31, d'augmenter le taux d'occupation et, du même coup, d'augmenter considérablement les revenus d'hébergement ainsi que ceux provenant des différentes concessions octroyées à l'entreprise privée.

8. La Réserve faunique des Laurentides

Le 7 mai 1987, la Société recevait le mandat de gestion des activités de la Réserve faunique des Laurentides et les équipements en place appartenant au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche lui étaient transférés par la même occasion.

Un plan de rationalisation prévoyant une nouvelle structure de fonctionnement par secteur fut approuvé et sa mise en opération débuta en cours d'année par le recrutement et la nomination de responsables de secteur. Un effort important fut consenti à l'amélioration du service à la clientèle.

Des projets d'immobilisations ont nécessité des investissements de l'ordre de 400 000 $ et ont consisté surtout à l'ajout de chalets au Pavillon les Portes de l'Enfer, au Montagnais, au camping La Loutre ainsi qu'à l'amélioration des infrastructures routières dont la construction de ponts et la route du lac à Mars.

Un montant de 50 000 $ fut alloué aux aménagements fauniques dont les principales réalisations furent la création de frayères et d'aires d'alevinage pour l'omble de fontaine, la construction de seuil-enrochement, la capture et relocalisation d'ombles de fontaine adultes, de quelques diagnoses écologiques de plans d'eau et finalement l'expérimentation d'un tout nouveau dispositif de chaulage visant à tamponner l'effet des précipitations acides.

Au chapitre des nouvelles activités, la Réserve faunique des Laurentides a offert pour la première fois une chasse printanière de l'ours noir dont le forfait incluait aussi la pêche. Cependant, c'est surtout au niveau des activités hivernales que l'accent fut mis dans ce domaine: ouverture des chalets associés avec la pratique du ski de randonnée au Camp Mercier, un forfait «classe des neiges» avec hébergement et repas, opération en régie du casse-croûte et de la boutique de ski et finalement l'ouverture de deux nouveaux circuits de longue randonnée, le sentier des Quatre Jumeaux et celui du Camp Mercier/Mont-Sainte-Anne.

9. Le Village historique de Val-Jalbert

L'un des plus beaux et des plus éloquents témoins de l'histoire industrielle du Québec, le Village historique de Val-Jalbert est situé dans la municipalité de Chambord le long de la route 169 qui ceinture le Lac-Saint-Jean. Reconnu comme l'un des principaux pôles d'attraction du circuit récréo-touristique du Saguenay — Lac-Saint-Jean, c'est dans un environnement exceptionnel qu'il permet aux visiteurs une expérience unique, riche d'observation et d'interprétation sur la vie de nos ancêtres dans un village industriel du début du siècle.

Les services usuels de casse-croûte et restauration y sont offerts et, pour la clientèle désireuse de prolonger son séjour, un magnifique camping de 160 emplacements y est également aménagé.

Pour sa première année d'opération, la Société a maintenu la tarification et les modes de gestion établis et annoncés par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Malgré ces contraintes, il a été possible de ramener le déficit annuel à moins de 129 000 $.

Au cours de l'hiver, la Société a engagé un plan de développement visant à élargir l'offre d'hébergement sur le site, à consolider les équipements en place et à améliorer la rentabilité. De plus, grâce à une stratégie de marketing agressive sur les marchés touristiques, il est prévu que la saison estivale 1988 permettra de dépasser le seuil de la rentabilité de plus de 50 000 $.

Par ailleurs, au niveau des immobilisations, la Société prévoit d'exécuter dans les prochains mois des travaux majeurs de consolidation et de développement dont l'élément le plus spectaculaire demeure la construction d'une télécabine permettant de relier le bas des chutes, au belvédère surplombant le Lac-Saint-Jean.

10. Les campings

Au cours de l'exercice 1987-1988, la Société a procédé aux transactions suivantes concernant ses campings :

Tel que demandé par le gouvernement, les campings suivants ont été cédés aux municipalités concernées pour une somme nominale :

Campings	Cédé à	Perte pour la Société
		$
Amqui	Corporation municipale Saint-Benoit Joseph Labre	205 000
Coteau-Landing	Corporations municipales de Coteau-du-Lac et du village de Coteau-Landing	190 000
Côte Sainte-Catherine	Corporation municipale de la Ville de Sainte-Catherine	112 000
Pointe-des-Cascades	Corporation du village de Pointe-des-Cascades	193 000
		700 000

Par suite de la décision de la municipalité de ne pas se porter acquéreur, le camping de Stoneham a été offert en vente par appel d'offres public. La Société a accepté une offre de 325 000 $ comptant lui procurant un profit sur vente de 141 000 $.

Enfin, un lot de terrain du camping de Fort Témiscamingue a été vendu pour la somme de 24 000 $.

La perte d'opération des campings de 234 000 $ en 1987-1988 par rapport à 673 000 $ en 1986-1987 tient compte du fait que seulement cinq campings (sur neuf) ont été opérés par la Société en 1987-1988.

Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics

La Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics exige de tout organisme public qui doit produire un rapport annuel de ses activités, dont la Société, à donner un compte rendu de l'application de cette loi.

La Société s'est assurée que soit affiché, tant à son siège social que dans les établissements dont elle a la responsabilité, le symbole reconnu de l'interdiction de fumer. La Société a également donné à son personnel les instructions nécessaires pour que ces interdictions soient respectées.

CHAPITRE IV

1. Renseignements sur la Société et ses établissements

Siège social:
1650, Sir Louis-Jetté
Québec (Québec)
G1S 2W3
Tél.: (418) 643-4875

Secteur ski:

Parc du Mont Sainte-Anne
Directeur: Claude Beaudoin (418) 827-4561

Camp Mercier (418) 848-2422

Secteur pourvoirie:

Réserve d'Anticosti
Directeur: Armand Leblond (418) 535-0231

Le Domaine
Directeur: Laval Leclerc (int.) (819) 435-2541

Réserve faunique des Laurentides
Directeur: Magella Dufour (418) 622-9781

Région de la Gaspésie:

Directeur: Candide Gauvin (418) 724-9455

Rivière Saint-Jean
Gérant de secteur:
Normand Lebrun (418) 368-3444

Rivière Patapédia et Matapédia
Gérant de secteur: Richard Firth (418) 756-5787

Rivière Sainte-Anne
Directeur-adjoint:
Stéphane Barrière (418) 763-2288

Secteur hôtelier:

Manoir Montmorency
Directeur: Réjean Laberge (418) 663-2955

Auberge Fort Prével
Directeur: Réjean Beaulieu (418) 368-2510

Gîte du Mont-Albert
Directeur adjoint:
Stéphane Barrière (418) 763-2288

Village historique de Val-Jalbert:

Directeur: Philippe-Auguste Morin (418) 275-3132

Centres touristiques:

Directeur: Pierre Pitre (819) 623-6759

La Petite-Rouge
Responsable: Georges Dolan (819) 426-2191

Lac de l'Argile
Responsable: Guy Lavictoire (819) 766-2341

Lac Leslie
Responsable: Victoria Racine (819) 453-7382

Lac Simon
Responsable: Maurice Riopel (819) 428-7931

Maniwaki
Responsable: Laval Auclair (819) 449-4588

Secteur camping:

Camping Baie de Percé
Responsable: Diane MacKay (418) 782-2846

Camping Fort Témiscamingue
Coordonnatrice: Fleurette Roy (819) 629-3544

Camping Kénogami
Responsable: Vallier Bouchard (418) 344-1142

Camping des Voltigeurs
Responsable: Diane MacKay (819) 477-1360

2. États financiers de l'exercice terminé le 31 mai 1988

Rapport des vérificateurs

À l'actionnaire de la Société des établissements de plein air du Québec

Nous avons vérifié le bilan de la SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC au 31 mai 1988 ainsi que les états des résultats, du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice du 1er juin 1987 au 31 mai 1988. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu toutes les explications et tous les renseignements demandés.

À notre avis et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les explications et les renseignements qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Société, ces états financiers présentent fidèlement l'état véritable et exact de la situation financière de la Société au 31 mai 1988 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice du 1er juin 1987 au 31 mai 1988, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau & Associés

Comptables agréés

Québec, le 15 juillet 1988

Résultats

Exercice du 1er juin 1987 au 31 mai 1988

(en milliers de dollars)

	1988	1987
	$	$
Revenus bruts (annexe A)	25 554	19 019
Dépenses directes (annexe A)	22 859	17 313
Profit d'opérations (annexe A)	**2 695**	**1 706**
Autres dépenses		
Intérêts sur la dette à long terme	(1 455)	(495)
Frais du siège social (annexe C)	(2 565)	(2 049)
	(4 020)	**(2 544)**
Perte avant amortissement, poste extraordinaire et subvention	(1 325)	(838)
Amortissement (note 6)	(2 160)	(1 592)
Revenu de subvention (annexe D)	182	926
Perte avant poste extraordinaire	(3 303)	(1 504)
Poste extraordinaire (note 13)	(530)	427
Perte nette de l'exercice	**(3 833)**	**(1 077)**

Déficit

Exercice du 1er juin 1987 au 31 mai 1988

(en milliers de dollars)

	1988	1987
	$	$
Déficit au début de l'exercice	2 214	1 137
Ajouter:		
Perte nette	3 833	1 077
Déficit à la fin de l'exercice	**6 047**	**2 214**

Bilan
31 mai

(en milliers de dollars)

	1988	1987
	$	$
Actif		
Éléments à court terme		
Encaisse	326	26
Comptes-clients et autres débiteurs (note 3)	832	861
Stocks (note 4)	616	505
Placements à court terme (note 5)	1 994	2 754
Frais reportés au prochain exercice	1 333	831
	5 101	**4 977**
Immobilisations (note 6)	43 779	36 045
Autres actifs (note 7)	3 057	—
	51 937	**41 022**
Passif		
Dette à court terme		
Fournisseurs et frais courus (note 8)	3 246	2 782
Dépôts de clients	3 039	1 497
Dû sur achat de droits d'exclusivité commerciale (note 9)	1 074	—
Subvention perçue d'avance (annexe D)	—	71
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)	551	557
	7 910	**4 907**
Dette à long terme (note 10)	20 786	10 041
	28 696	**14 948**
Valeur nette		
Capital-actions (note 11)	29 288	28 288
Déficit	(6 047)	(2 214)
	23 241	**26 074**
Engagements contractuels (note 12)	**51 937**	**41 022**

Pour le conseil d'administration

Monsieur Paul Berthiaume, administrateur

Monsieur Michel Noël de Tilly, administrateur

Évolution de la situation financière

Exercice du 1er juin 1987 au 31 mai 1988

(en milliers de dollars)

	1988	1987
	$	$
Activités d'exploitation		
Perte avant poste extraordinaire	(3 303)	(1 504)
Éléments d'exploitation n'impliquant aucun mouvement de liquidités:		
Amortissement des immobilisations	2 160	1 592
Variation nette des autres postes (note 14)	3 185	(1 735)
	2 042	**(1 647)**
Activités de financement		
Émission de capital-actions	1 000	913
Augmentation de la dette à long terme	11 099	10 860
Diminution de la dette à long terme	(360)	(509)
	11 739	**11 264**
Activités d'investissement		
Immobilisations transférées	—	(913)
Acquisitions d'immobilisations	(10 682)	(9 995)
Produit de disposition	258	902
Coûts rattachés au développement du pied des pentes du Mont Ste-Anne	(3 057)	—
	(13 481)	**(10 006)**
Augmentation nette (diminution nette) des liquidités	300	(389)
Situation des liquidités au début de l'exercice	26	415
Situation des liquidités à la fin de l'exercice	**326**	**26**

CHAPITRE V

Notes complémentaires 31 mai 1988

(en milliers de dollars)

1- Statuts constitutifs et nature des activités:

La société a été créée par la Loi sur les sociétés des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chap. S-13.01), sanctionnée le 21 décembre 1984.

Les établissements gérés par la société ont été regroupés comme suit aux fins de présentation des résultats des opérations de l'année:

	1988	1987
Parc du Mont Sainte-Anne	x	x
Réserve de l'Île d'Anticosti	x	x
Réserve faunique des Laurentides	x	
Réserve faunique de La Vérendrye		
Le Domaine (pêche et concession)	x	x
La Réserve faunique (chasse)	x	
Rivière à saumons — Gaspésie		
Rivière St-Jean	x	
Rivière Matapédia	x	
Rivière Patapédia	x	
Manoir Montmorency	x	x
Auberge de Fort Prével	x	x
Gîte du Mont-Albert		
Gîte du Mont-Ablert	x	
Camping du Mont-Albert	x	
Rivière Ste-Anne	x	
Village historique de Val-Jalbert	x	
Centres touristiques (campings)		
Amqui (vendu en juin 1987)	—	x
Baie de Percé	x	x
Coteau Landing (vendu en juin 1987)	—	x
Côte Ste-Catherine (vendu en mai 1988)	x	x
Fort Témiscamingue	x	x
Kénogami	x	x
Pointe des Cascades (vendu en juin 1987)	—	x
Stoneham (vendu en juin 1987)	—	x
Parc des Voltigeurs	x	x

2- Conventions comptables:

a) Évaluation des stocks:

Les stocks sont évalués au moindre du coût (méthode du coût moyen) et de la valeur de réalisation nette.

b) Immobilisations et amortissement:

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition, à l'exception de celles qui ont été transférées à la société par décret en 1985-1986 et en 1986-1987.

La répartition de la valeur globale entre les actifs transférés à la société a été établie comme suit:

— les établissements qui étaient déficitaires ont été cédés pour une valeur nominale sauf ceux dont la valeur du fonds de terrain a été établie à la valeur municipale;

— la valeur des autres équipements est fonction des revenus nets qu'ils génèrent, sur la base d'une vente en bloc.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants (sauf l'année d'acquisition où on applique un demi-taux indépendamment de la date d'acquisition):

Bâtiments, pistes de ski et enneigement artificiel (incluant leurs infrastructures et leurs chemins d'accès)	4%
Remontées mécaniques incluant leur installation	5%
Matériel roulant incluant l'équipement lourd utilisé en montagne	14% à 20%
Mobilier, équipement et améliorations locatives	20%
Remontées mécaniques louées en vertu d'un contrat de location-acquisition	5%

Les coûts rattachés au développement du pied des pentes du Parc du Mont-Sainte-Anne sont amortis linéairement sur une période de quinze ans débutant avec l'année d'ouverture du village du pied des pentes du Mont-Sainte-Anne.

c) Impôts sur le revenu:

De par sa loi constitutive, toutes les actions de la société sont attribuées au ministre des Finances de la Province de Québec; la société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

d) Régime de retraite:

Les employés réguliers de la société sont couverts par les régimes de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics québécois. La contribution de la société à ces régimes de retraite a été établie par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances du Québec et couvre les services courants. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle effectuée pour les employés de la société.

3- Comptes-clients et autres débiteurs:

	1988	1987
	$	$
Clients	663	525
Autres débiteurs	169	336
	832	**861**

4- Stocks:

	1988	1987
	$	$
Fournitures et pièces de rechange	486	385
Nourriture et boissons	104	53
Papeterie et divers	26	67
	616	**505**

5- Placements à court terme:

	1988	1987
	$	$
Billets du Trésor et acceptations bancaires, portant intérêt aux taux fluctuant entre 7,5% et 8,9%, échéant en dedans de 90 jours	994	2 754
Dépôt à terme, 7,75%, échéant le 4 juillet 1988	1 000	—
	1 994	**2 754**

6- Immobilisations:

	Solde au 31-05-87	Acquisitions	Dispositions	Solde au 31-05-88
	$	$	$	$
Coût et valeurs transférées				
Terrains	5 476	15	471	5 020
Bâtiments, pistes de ski et infrastructures	11 030	4 987	302	15 715
Remontées mécaniques	1 951	433	—	2 384
Enneigement artificiel	12 609	834	—	13 443
Matériel roulant	1 515	330	—	1 845
Mobilier, équipement et améliorations locatives	1 747	586	49	2 284
Travaux en cours	298	260	—	558
	34 626	**7 445**	**822**	**41 249**
Biens loués en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipements et remontées mécaniques	4 146	2 963	—	7 109
Matériel roulant	—	274	—	274
	4 146	**3 237**	**—**	**7 383**
Coût total	**38 772**	**10 682**	**822**	**48 632**
Amortissement cumulé				
Coût et valeurs transférées	2 619	1 862	34	4 447
Bien loués en vertu de contrats de location-acquisition	108	298	—	406
	2 727	**2 160**	**34**	**4 853**
Valeur nette	**36 045**	**8 522**	**788**	**43 779**

7- Autres actifs:

	1988	1987
	$	$
Coûts rattachés au développement du pied des pentes du Parc du Mont-Sainte-Anne		
Achat de droits d'exclusivité commerciale	3 000	—
Honoraires et divers	57	—
	3 057	**—**

8- Fournisseurs et frais courus:

	1988	1987
	$	$
Fournisseurs	1 025	1 318
Frais courus	1 526	699
Salaires courus et déductions à la source à payer	695	765
	3 246	**2 782**

9- Dû sur achat de droits d'exclusivité commerciale:

	1988	1987
	$	$
Dans le contrat d'acquisition des droits d'exclusivité commerciale, le vendeur s'est engagé à ériger un nouveau chalet au pied des pentes du Parc du Mont-Sainte-Anne; une somme de 1 000 $ a été retenue et sera versée avec intérêts lorsque le nouveau chalet aura été complété	**1 074**	—

10- Dette à long terme:

	1988	1987
	$	$
Emprunt hypothécaire sur le Centre skiable du Parc du Mont Ste-Anne, d'un montant original de 6 608 $, remboursable par versements gradués sur 25 ans, avec intérêts fixé pour cinq ans au taux moyen de 10,1 %, échéant en 2012	6 348	6 608
Emprunt hypothécaire sur le Centre skiable du Parc du Mont Ste-Anne, d'un montant original de 4 300 $, remboursable par versements semestriels de 86 $, amortis sur une période de 25 ans, avec intérêt égal au taux préférentiel échéant en l'an 2013	4 300	—
Dû en vertu de contrats de location-acquisition, de montants originaux totalisant 7 638 $, garantis par des remontées mécaniques et d'autres équipements loués en vertu de tels contrats, payable sur 14 ans, remboursable par versements mensuels totalisant 89 $, capital et intérêts, au taux effectif variant de 9,86% à 11,5%, échéant de l'an 2000 à l'an 2003	7 463	3 757
Obligation de la Ville de Beaupré, portant intérêt au taux de 5 3/8 %, avec des remboursements de l'ordre de 7 $ par année, échéant en 2006	226	233
Dû au ministre des Finances, sans intérêt, remboursable à compter de 1990 à même les redevances perçues sur les activités commerciales au pied des pentes du Mont-Sainte-Anne	3 000	—
	21 337	**10 598**
Portion échéant au cours du prochain exercice	551	557
	20 786	**10 041**

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivantes:

1989 — 551 $
1990 — 1 451 $
1991 — 1 559 $
1992 — 1 600 $
1993 — 1 645 $

Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu du contrat de location-acquisition sont les suivants:

1989 — 1 177 $
1990 — 1 161 $
1991 — 1 158 $
1991 — 1 158 $
1993 — 1 158 $

11- Capital-actions:

Autorisé:

D'après sa loi constitutive, la société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 750 000 actions ordinaires, votantes, d'une valeur nominale de 100 $	**75 000 $**

	1988	1987
	$	$
Émis:		
Émises en paiement de transfert d'actifs:		
Juin 1985 — 251 000 actions	25 100	25 100
Mai 1987 — 9 130 actions	913	913
Émises et payées au comptant: 32 750 actions (1987 — 22 750)	3 275	2 275
	29 288	**28 288**

12- Engagements contractuels:

La société s'est engagée par contrats de bail de cinq ans à compter de juillet 1985. Le solde de l'engagement au 31 mai 1988 s'établissait à 230 $ et les paiements annuels minimums exigibles au cours des deux prochains exercices sont de 115 $ chacun.

La société s'est engagée sur des contrats d'achat ou de construction d'immobilisations en cours pour un montant global de 1 292 $ au 31 mai 1988.

13- Poste extraordinaire:

	1988	1987
	$	$
En 1987/1988, les campings d'Amqui, de Coteau Landing, de Pointe des Cascades et de Côte Ste-Catherine ont été cédés aux municipalités concernées pour une somme nominale; ceci a occasionné une perte sur disposition d'actif de 700 000 $	(700)	—
En juin 1987, le camping de Stoneham a été vendu pour une somme de 248 000 $, permettant à la société de réaliser un gain sur disposition d'actif de 146 000 $	146	—
En juin 1987, gain sur disposition d'un lot de terrain du camping de Fort Témiscamingue	24	—
En mars 1987, la pourvoirie Rivière-aux-Saumons a été vendue pour une somme de 855 000 $, permettant à la société de réaliser un gain sur disposition d'actif de 427 000 $	—	427
	(530)	**427**

14- Variation nette des autres postes:

	1988	1987
	$	$
Comptes-clients	29	(749)
Stocks	(111)	(58)
Placements à court terme	760	(754)
Frais reportés au prochain exercice	(502)	(573)
Fournisseurs et frais courus	464	658
Dépôts de clients	1 542	351
Subventions perçues d'avance	(71)	(610)
Dû sur achat de droits d'exclusivité commerciale	1 074	—
	3 185	**(1 735)**

15- Événements postérieurs à la date du bilan

En juin 1988, la société a assumé la gestion des biens suivants qui lui seront transférés par décret:

— Divers équipements appartenant au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche dans la Réserve faunique des Laurentides (Lac des Neiges et camp Belle Fontaine), dans le Parc de conservation des Grands-Jardins (camp Ste-Anne, Bois-Vert, chemin du Canot et Caribou), dans le Parc de conservation de la Jacques-Cartier (Lac à l'Épaule et ski de randonnée) et dans le Parc de conservation de la Gaspésie (refuges ou abris pour ski de randonnée).

— Divers centres touristiques appartenant à la Société d'aménagement de l'Outaouais (SAO), comprenant ceux du Lac de l'Argile, du Lac Leslie, du Lac Simon, de la Petite Rouge et de la Haute Gatineau.

Annexes

Autres renseignements

Exercice du 1er juin au 31 mai 1988

(en milliers de dollars)

	1988	1987
	$	$
A- Résultats par établissement:		
Revenus bruts (annexe B)		
Parc du Mont-Sainte-Anne	13 559	11 643
Réserve d'Anticosti	4 039	3 400
Manoir Montmorency	2 504	2 121
Réserve faunique des Laurentides	2 195	—
Auberge de Fort Prével	673	651
Gîte du Mont-Albert	661	—
Domaine et chasse dans La Vérendrye	651	334
Centres touristiques (campings)	639	870
Rivières à saumons — Gaspésie	440	—
Village historique de Val-Jalbert	193	—
	25 554	**19 019**
Dépenses directes (annexe C)		
Parc du Mont-Sainte-Anne	10 602	8 892
Réserve d'Anticosti	3 940	3 352
Manoir Montmorency	2 756	2 467
Réserve faunique des Laurentides	1 900	—
Auberge de Fort Prével	781	738
Gîte du Mont-Albert	964	—
Domaine et chasse dans La Vérendrye	398	321
Centres touristiques (campings)	873	1 543
Rivières à saumons — Gaspésie	323	—
Village historique de Val-Jalbert	322	—
	22 859	**17 313**
Profit (perte) d'opérations		
Parc du Mont-Sainte-Anne	2 957	2 751
Réserve d'Anticosti	99	48
Manoir Montmorency	(252)	(346)
Réserve faunique des Laurentides	295	—
Auberge de Fort Prével	(108)	(87)
Gîte du Mont-Albert	(303)	—
Domaine et chasse dans La Vérendrye	253	13
Centres touristiques (campings)	(234)	(673)
Rivières à saumons — Gaspésie	117	—
Village historique de Val-Jalbert	(129)	—
	2 695	**1 706**

	Ski	Chasse et pêche	Hôtels et restaurants	Campings et activités d'été	Total
	$	$	$	$	$
B- Revenus bruts par nature:					
Parc du Mont-Sainte-Anne	12 943	—	40	576	13 559
Réserve d'Anticosti	—	3 999	—	40	4 039
Manoir Montmorency	—	—	2 504	—	2 504
Réserve faunique des Laurentides	240	1 700	144	111	2 195
Auberge de Fort Prével	—	—	594	79	673
Gîte du Mont-Albert	25	26	574	36	661
Domaine et chasse dans La Vérendrye	—	218	433	—	651
Centres touristiques (campings)	—	—	—	639	639
Rivières à saumons — Gaspésie	—	440	—	—	440
Village historique de Val-Jalbert	—	—	—	193	193
	13 208	**6 383**	**4 289**	**1 674**	**25 554**

	Consommation	Traitements	Autres dépenses directes	Total
	$	$	$	$
C- Dépenses directes par nature:				
Parc du Mont-Sainte-Anne	832	5 190	4 580	10 602
Réserve d'Anticosti	609	1 790	1 541	3 940
Manoir Montmorency	650	1 291	815	2 756
Réserve faunique des Laurentides	143	778	979	1 900
Auberge de Fort Prével	164	344	273	781
Gîte du Mont-Albert	222	453	289	964
Domaine et chasse dans La Vérendrye	—	225	173	398
Centres touristiques (campings)	—	425	448	873
Rivières à saumons — Gaspésie	—	247	76	323
Village historique de Val-Jalbert	—	152	170	322
	2 620	**10 895**	**9 344**	**22 859**
Siège social	—	1 685	880	2 565
	2 620	**12 580**	**10 224**	**25 424**

	1988	1987
	$	$
D- Subvention perçue d'avance:		
Solde au début	(71)	(681)
Plus:		
Subvention au comptant reçue du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche	(182)	(316)
Moins:		
Subvention appliquée en contrepartie des revenus de droits d'accès	71	—
Revenu de subvention	182	926
Solde à la fin	—	**(71)**